

Résumé de la thèse

Cette thèse analyse la Convention fiscale franco-italienne du 5 octobre 1989 à **la lumière des évolutions majeures intervenues en droit fiscal international au cours des dernières décennies**, notamment les travaux de l'OCDE (projet BEPS), l'introduction de standards anti-abus modernes, ainsi que le développement du droit de l'Union européenne.

L'étude examine en particulier les **règles relatives à la résidence fiscale**, à la **répartition du pouvoir d'imposition**, aux dividendes, intérêts et redevances, **aux mécanismes d'élimination de la double imposition**, ainsi qu'à la **procédure amiable (MAP)**. Elle met en évidence **plusieurs enjeux d'interprétation et certaines limites structurelles du traité** dans son architecture actuelle.

L'analyse **propose des pistes d'évolution visant à renforcer la sécurité juridique**, la **cohérence normative et l'efficacité des mécanismes de coopération** entre les administrations fiscales française et italienne.

Elle s'inscrit dans une réflexion plus large sur **l'adaptation des conventions bilatérales aux transformations de l'économie contemporaine**, notamment la digitalisation et l'intensification des flux transfrontaliers.

Ce travail vise ainsi à **contribuer à la réflexion doctrinale et pratique sur l'avenir de la coopération fiscale franco-italienne** et sur l'opportunité d'une modernisation ciblée du cadre conventionnel existant.